



Déduction fiscale enfant

Par **Xa**, le **13/04/2023** à **16:52**

Bonjour,

Ma fille a eu 18 ans en 2022, elle fait des études supérieures et est rattachée fiscalement à sa mère (nous sommes séparés).

Puis-je déduire une pension correspondant à son loyer, transport , frais de scolarité école privée ?

Est ce que sa mère doit déclarer cette pension ?

merci.

Par **yapasdequoi**, le **13/04/2023** à **22:27**

Bonjour,

Vous avez plein d'infos utiles sur le site des impôts.

Comme par exemple ceci :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/nous-sommes-separes-comment-declarer-les-enfants-charge>

La pension alimentaire que vous versez est déductible avec un certain plafond pour un enfant majeur.

Elle est imposable entre les mains de celui/celle qui la reçoit.